



## P.B.4.1

## REVITALISATION DES BERGES DE LA DRANSE

<b>Catégorie</b>	Biodiversité	<b>Priorité</b>	A
<b>Instance(s) responsable(s)</b>	Martigny, Martigny-Combe, Canton (SFCEP)	<b>Instance(s) concernée(s)</b>	Canton (SDT, SDM, SPCR, SCA)
<b>Stratégie sectorielle</b>	S.P.1, S.P.3		
<b>Description</b>	<p><b>État actuel</b> Aujourd'hui, le cours de la Dranse a été en grande partie endigué afin de se prémunir des dangers naturels et pour limiter son emprise sur le territoire. Malheureusement, ce moyen de contrainte hydrique diminue fortement les fonctions biologiques et environnementales d'un cours d'eau de cette importance. En effet, les lits des rivières sont les principaux supports pour de nombreuses niches écologiques qui font office de corridors écologiques pour beaucoup d'espèces. Par ailleurs, l'aspect de détente lié aux voies de mobilités douces en bordure de la Dranse est aujourd'hui présent, mais affiche un important potentiel d'amélioration.</p> <p><b>État attendu</b> Afin d'améliorer le potentiel écologique et ludique de la Dranse tout en gérant au mieux les risques liés aux crues, un élargissement du lit et une renaturation des rives et des digues doivent être entrepris. Par ailleurs, une requalification de ses berges permettra aux promeneurs et cyclistes de profiter d'un espace ludique et de qualité tout en profitant de chemins de mobilité douce sûrs et agréables entre Martigny-Combe et le Rhône.</p>		
<b>Opportunité et utilité</b>	<p><b>Opportunité :</b> Cette mesure répond au besoin (3.3) de poursuivre la logique de développement d'espaces publics en lien avec les cours d'eau.</p> <p><b>Utilité :</b> CE1.5 : Une des utilités de la mesure est l'amélioration importante de la mobilité douce sur les rives de la Dranse en proposant un réaménagement qui permet une appropriation forte des usagers. CE2.3 : Ce réaménagement permet également une amélioration générale de la qualité des espaces publics aux abords du cours d'eau en augmentant la valeur d'usage de ces derniers. CE4.4 : Finalement, une meilleure mise en valeur des espaces ouverts, naturels et paysagers est à l'honneur puisqu'un projet paysager est prévu de Martigny-Croix à l'embouchure avec le Rhône.</p>		
<b>Réalisation</b>			
<b>État de coordination dans le PDc (au 01.01.21)</b>	Pas concerné		
<b>État de planification</b>	Avant-projet (2020-2021)		
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>	Date prévue du début des travaux du premier secteur : 2021-2022		

## Autre

<b>Fiches concernées du PDC</b>	A.1, A.8, A.9, A.11, A.12, A.13, A.16, B.6, C.2, D.5	<b>Fiches concernées du PDi</b>	N1, N2, N3, N4, U1.1, M5
---------------------------------	--	---------------------------------	--------------------------

<b>Lien avec les autres mesures</b>	<b>U.N.4.1</b> Franges urbaines
	<b>U.N.4.2</b> Nature en ville
	<b>P.A.4.1</b> Cœurs agricoles
	<b>P.R.4.1</b> Coordination avec le projet de 3e correction du Rhône
	<b>P.R.4.2</b> Prolongation des espaces publics vers le Rhône
	<b>P.R.4.3</b> Valorisation du paysage du Coude du Rhône
	<b>P.B.4.3</b> Projets « nature »
	<b>P.MD.4.1.4</b> Liaison mobilité douce Martigny-Combe – Martigny (le long de la Dranse)

<b>Impacts sur les domaines transversaux</b>	La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :
	<u>Nature / environnement</u>
	<input checked="" type="checkbox"/> Environnement gris : OPAir / OPB / ORNI / <b>OPAM</b> / OSites
	<input checked="" type="checkbox"/> Environnement vert : <b>OEaux</b> / <b>OSol</b> / <b>OFo</b> / <b>OPN</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Dangers naturels</b>
<u>Agriculture</u>	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Surfaces d'assolément</b>	

<b>Documents mis à disposition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renaturation de la Dranse, Protection contre les crues / La Dranse par séquences intentions d'avant-projet, bureau Pass-age, 2021.</li> <li>• 20 ans de renaturation des cours d'eau à Genève, Canton de Genève, 2020.</li> </ul>
------------------------------------	--

## Plan de situation



